

Circulaire N°03 / 2021 – 2022

AVIS AUX PARENTS

Objet : Report de la rentrée scolaire au 1er octobre 2021.

Chers parents,

Suivant les directives du Ministère de l'Éducation Nationale, la rentrée effective des élèves est programmée pour le **vendredi 1^{er} octobre 2021**.

Selon le ministre :

- Cette décision a été motivée par la nécessité de préserver la courbe épidémique descendante du Covid 19 et donc éviter une recrudescence de contaminations.
- L'enseignement commence le **1 octobre 2021** mais se poursuivra jusqu'au juillet au lieu de juin 2022. Il semblerait aussi que nous devons s'attendre à une modification des dates de vacances scolaires et des examens.

Chers parents, ce retard de 3 semaines de la rentrée scolaire ne devra pas remettre en cause notre enseignement. Rassurez-vous, les programmes destinés à nos enfants vont être donnés sérieusement, et jusqu'au bout ; notre mission pédagogique va être remplie et les jours perdus vont être récupérés car, l'enfant est au cœur de notre projet éducatif et le restera toujours.

Cette période particulière a permis à notre école qui, comme à l'accoutumée cherche toujours à aller de l'avant, à s'engager pour organiser une série de formations spécialisées et de haut niveau, dispensées par des experts de renommée et ce en faveur de notre équipe d'éducateurs.

Et vous chers parents, afin de profiter au mieux de ce mois de septembre, nous vous prions de bien vouloir veiller à vacciner vos enfants de l'âge de 12 à 17 ans pour la mise en place de l'enseignement en présentiel pour tous nos élèves dans des conditions sanitaires optimales.

Rappel : Si l'école accepte le paiement sur trois trimestres (début septembre, début janvier et début avril) ce n'est que pour faciliter et alléger votre fardeau, les frais de scolarité étant annuels, comme c'est fixé par le Secrétariat Général de l'E.C.A.M.

Chers parents, nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration. Veuillez-vous présenter à l'école dans les délais précisés dans la circulaire N°24/2020-2021 de l'année passée, pour assurer le règlement des formalités avant la rentrée scolaire 1^{er} octobre 2021.

La Direction